

2025/2026

Licence STAPS APA
2^{ème} année
3^{ème} année

Calais

Centre Universitaire de la Mi-Voix
50, Rue Ferdinand Buisson
62100 Calais
Tél. : 03 21 46 36 06
emmanuelle.alvarez@univ-littoral.fr

Table des matières

1	Information Administratives	5
1.1	Calendrier universitaire 2025/2026.....	5
1.2	Organisation du département.....	6
1.3	Équipe administrative et pédagogique	7
1.4	Pour quels motifs joindre le secrétariat ?.....	8
1.5	Accidents du travail	8
1.5.1	Déclaration d'accident lors des cours de STAPS.....	8
1.5.2	Déclaration d'accident lors des activités SUAPS et FFSU .	9
1.5.3	Déclaration d'accident lors du stage.....	9
2	Règlement des enseignements et évaluations	10
2.1	Préalable.....	10
2.2	Inscription et progression	10
2.3	Modalité de contrôle des connaissances et compétences	11
2.3.1	Cadrage réglementaire	11
2.3.2	Validation des parcours de formation	11
2.3.3	Progression.....	13
2.4	Jurys et résultats	15
2.4.1	Jurys.....	15
2.4.2	Résultats.....	16
2.4.3	Redoublement	17
2.5	Assiduité et incidents pendant les examens	17
2.5.1	Cadrage réglementaire	17
2.5.2	Absence et certificat médical	18
2.5.3	Incidents pendant les examens	18
2.6	Délivrance des diplômes et mentions	19
2.6.1	Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG.....	19
2.6.2	Obtention du diplôme final de Licence	19
2.6.3	Mentions de réussite	19
2.7	Régime spécial d'étude	20

2.7.1	Sportif de haut niveau.....	20
2.7.2	Handicap.....	20
2.7.3	Statut d'étudiant salarié.....	21
2.7.4	Étudiants « empêchés ».....	21
2.7.5	Autres situations particulières.....	21
2.8	Examens.....	21
3	Règlement des activités physiques, sportives et artistiques	23
4	LANSAD ET CLES	25
4.1	Modalités de contrôle de connaissance et de compétence en LANSAD	25
4.2	Bonus centre de langues (LV2 et LV3) et CLES.....	26
5	Organisation du département STAPS	28
5.1	Points de jury.....	29
5.2	Examens.....	29
5.3	Spécialité.....	29
6	Emplois étudiant	30
6.1	Conditions requises.....	30
6.2	Candidature.....	31
7	Stages	32
8	Service universitaire des activités physiques et sportives	33
9	Blocs de compétences	34
10	Contenu de formation	36
10.1	Maquette.....	36
10.1.1	Organisation des SAé et des ressources.....	36
10.1.2	Volumes horaires, travail correspondant et coefficients.....	37
10.2	Syllabus de cours.....	39

Acronymes

ABI	absence injustifiée
ABJ	absence justifiée
AJAC	ajourné autorisé à composer
APS	activité physique et sportive
APSA	activités physiques, sportives et artistiques
CA	conseil académique
CO	compréhension orale
CC	contrôle continu
CCH	commission consultative handicap
CE	compréhension écrite
CECRL	cadre européen commun de référence pour les langues
CLES	certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur
CFVU	commission de la formation et de la vie universitaire
CM	cours magistral
CRL	centre de ressources en langues
CT	contrôle terminal
DEUG	diplôme d'études universitaires générales
DEVE	direction des études et de la vie étudiante
EC	éléments constitutifs
ECTS	<i>european credit transfer and accumulation system</i> (système européen de transfert et d'accumulation de crédits)
ENT	environnement numérique de travail
FFSU	fédération française du sport universitaire
LANSAD	langues pour spécialistes des autres disciplines
MCCC	modalité de contrôle des connaissances et compétences
PE	production écrite
PLE	pratique de la langue écrite
PLO	pratique de la langue orale
PO	production orale
RNCP	répertoire national des certifications professionnelles
SAé	situations d'évaluation et d'apprentissage

SHN	sportif de haut niveau
SPI	sportif à pratique intensivé
STAPS	sciences des activités physiques et sportives
SUAIOIP	service universitaire de l'accueil, de l'information et de l'orientation, et de l'insertion professionnelle
SUAPS	service universitaire des activités physiques et sportives
SUMPPS	service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
TAG	travail en autoformation guidée
TD	travaux dirigés
TP	travaux pratiques
UE	unité d'enseignements

Chapitre 1

Information Administratives

1.1 Calendrier universitaire 2025/2026

Rentrée universitaire :	Mercredi 3 septembre 2025
Vacances de la Toussaint :	Du lundi 27 octobre 2025 au dimanche 2 novembre 2025 inclus
Vacances de Noël :	Du lundi 22 décembre 2025 au dimanche 4 janvier 2026 inclus
Vacances d'Hiver :	Du lundi 23 février 2026 au dimanche 1 mars 2026 inclus
Vacances de Pâques :	Du lundi 13 avril 2026 au dimanche 26 avril 2026 inclus

Les examens du 1er semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du lundi 15 au samedi 20 décembre 2025 inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les examens du 2ème semestre (session 1) se dérouleront pour certains dans la continuité des enseignements et d'autres sur la semaine d'examens du lundi 27 avril au samedi 9 mai 2026 inclus. Le calendrier des examens sera communiqué par email et/ou Moodle au minimum 15 jours avant la date du contrôle.

Les examens de rattrapage des 1er et 2ème semestres (session 2) auront lieu, selon le planning prévisionnel des cours, du lundi 1 juin au samedi 20 juin 2026 inclus (1er semestre et 2ème semestre).

Jours fériés (pour information) :

- Samedi 1er novembre 2025 (Toussaint)
- Mardi 11 novembre 2025 (Armistice 1918)
- Lundi 6 avril 2026 (Pâques)

- Vendredi 1er mai 2026 (fête du Travail)
- Vendredi 8 mai 2026 (Victoire des Alliés 1945)
- Jeudi 14 mai 2026 (Ascension)
- Lundi 25 mai 2026 (Pentecôte)

1.2 Organisation du département

Responsables de Licence, présidents du jury

- Licence 2 : M. Hervé Devanne
- Licence 3 : M. Rémy Hurdiel
- Président de Jury L2 : M. Eric Devos
- Président de Jury L3 : M. Guillaume Duchateau

Secrétariat pédagogique

Mme Albane
BASSEZ
albane.bassez@univ
-littoral.fr Tél. : 03
21 46 36 45

Chargée de développement alternance

Mme Sophie
SEILLER
sophie.seiller@uni
v-littoral.fr Tél. :
06 70 24 84 32

Référents

- Référent Sciences de la vie : M. Pierre MOREL
- Référent Sciences humaines et sociales : M. Alessandro PORROVECCHIO
- Président commission haut-niveau : M. Eric DEVOS

Pôle fonctionnel « démarche qualité »

- Étudiants à besoins particuliers :
 - Handicap : M. Alessandro PORROVECCHIO
 - Haut Niveau : M. Eric DEVOS
- Santé, risque psycho-sociaux, cadre de vie : M. Alessandro PORROVECCHIO

Pôle fonctionnel « Vie du département »

- Relation avec FFSU et SUAPS : M. Laurent SCHIMPF
- Responsable du centre d'entraînement de football féminin : M. Nicolas GUILBERT

Equipe enseignante (titulaires)**Professeurs des Université (Collège A) :**

M. Devanne, M. Hurdiel

Maîtres de Conférences Universitaires (Collège B) :

M. Boyadjian, M. Dieu, M. Duchateau, Mme Guérin, M. Lesné, M. Morel, Mme Nadaud, M. Porrovecchio

Professeurs Agrégés et Certifiés d'E.P.S. (affectés à l'Université, Collège C) :

M. Belhouchat, M. Dehandschoewercker, M. Devos, Mme Dieu, M. Dumez, M. Guilbert, M. Heumel, M. Lamirand, M. Lapôtre, M. Paya, M. Plard, M. Schimpf, M. Sudres, Mme Toussaint

Adresse Administrative des Services Centraux de la Présidence

Université du Littoral Côte d'Opale

1, place de l'Yser - BP 71022

59375 Dunkerque Cedex

Tél. : 03 28 23 73 73

1.3 Pour quels motifs joindre le secrétariat ?

1. **Déclarer votre statut salarié ou athlète de haut-niveau (SHN) :**
Pour cela vous munir du justificatif (contrat de l'employeur pour le salarié, liste fédérale délivrée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports pour l'athlète), joindre les calendriers d'entraînement et de matchs.
2. **Déclarer un accident survenu en cours** (accident du travail sous 48 heures) ou en activité sportive du service universitaire des activités physiques et sportives (SUAPS) ou de la fédération française du sport universitaire (FFSU), avec déclaration d'accident MAIF sous 5 jours.
3. **Demander un certificat de scolarité** (un certificat d'inscription vous étant déjà délivré avec votre carte d'inscription) ou tout document relatif aux transports (bus, train), sur présentation de la carte d'étudiant.
4. **Justifier vos absences** (aux examens ou autres). Le justificatif est à présenter d'abord aux enseignants concernés par votre absence, puis à ramener

au secrétariat. Vous devez présenter ce justificatif dans un délai de 7 jours ouvrables (cachet de la poste faisant foi).

5. **Pour tout autre renseignement ou démarche administrative** (lien avec les services de scolarité, relations internationales...), les emplois du temps, les stages, le tutorat, la réorientation, les examens...

1.4 Accidents du travail

1.4.1 Déclaration d'accident lors des cours de STAPS

Tout incident/accident survenu pendant les cours théoriques et pratiques de la formation sciences des activités physiques et sportives (STAPS) (hors pratique SUAPS/FFSU) doit faire l'objet d'une *déclaration d'accident du travail* auprès de votre secrétariat pédagogique.

Vous devez faire attester l'incident par l'enseignant responsable du cours (cité comme témoin) pour le déclarer le jour même ou lendemain **AU PLUS TARD** au secrétariat, celui-ci n'ayant que 48 heures pour rédiger la déclaration auprès de la Sécurité Sociale. L'étudiant ou son représentant doit venir compléter cette déclaration par le certificat médical initial, ces documents seront ensuite adressés à sa sécurité sociale, qui accusera réception et indiquera à l'étudiant la prise en charge ou non de l'accident.

L'étudiant, dans ces circonstances et s'il a respecté la procédure, devra indiquer à l'hôpital, médecin, pharmacien, etc. qu'il s'agit d'un accident du travail, le dispensant ainsi d'avancer les frais médicaux. L'imprimé type lui sera remis lors de l'établissement de la déclaration d'accident.

1.4.2 Déclaration d'accident lors des activités SUAPS et FFSU

Concernant les accidents survenus à l'occasion de la pratique sportive SUAPS ou FFSU, en loisir ou en compétition, la démarche est la même : reconnaissance par l'enseignant responsable de l'activité puis déclaration au secrétariat dans les 5 jours **MAXIMUM**, accompagné du certificat médical **INITIAL** du médecin. Cet accident n'est pas un accident du travail mais est pris en charge par l'assurance de l'Université (la SMACL) – sauf si l'étudiant a choisi l'assurance de la FFSU pour la pratique de compétition (se rapprocher de la FFSU).

Pour chaque cas (STAPS, ou SUAPS/FFSU), toute déclaration effectuée hors délais ne pourra pas être prise en charge. Tout étudiant blessé doit, sauf impossibilité de déplacement, continuer à participer aux cours afin de voir la progression des séances (pratiques sportives notamment). Pour toute reprise anticipée, l'étudiant devra présenter un certificat médical précisant qu'il est apte à reprendre la ou les activités.

Rappel : pour un étudiant déclaré blessé et n'ayant pas été évalué dans une ou STAPS

plusieurs activité physique et sportive (APS), le calcul de son module se fera avec une absence justifiée, affichée à 0/20 à la ou les matières non passées s'il n'y en a qu'une absence sur les 2 contrôles – sinon elle sera calculée comme une absence injustifiée (obligation de passage en 2ème session ; cf. Section 2.3).

1.4.3 Déclaration d'accident lors du stage

C'est à l'employeur de rédiger la déclaration d'accident (cf. Section 7). Il faut donc s'assurer que la convention de stage ait bien été établie et signée.

Chapitre 2

Règlement des enseignements et évaluations

2.1 Préalable

Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence.

Les parcours de licence sont organisés en semestre, en compétences et en unités d'enseignement (et leurs éléments constitutifs). La définition d'unités d'enseignement et de compétences vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens (*european credit transfer and accumulation system*, ECTS).

2.2 Inscription et progression

L'inscription administrative est annuelle. Elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé *l'ensemble* de l'année ou des années précédentes.

2.3 Modalité de contrôle des connaissances et compétences

2.3.1 Cadrage réglementaire

Textes de référence : article L. 613-1 du code de l'éducation et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par la Présidente de jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des modalités de contrôle des connaissances et compétences (MCCC) adoptées en commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et transmis pour validation définitive au Président de l'Université.

Chaque département doit communiquer au service universitaire de l'accueil, de l'information et de l'orientation, et de l'insertion professionnelle (SUAIOIP) et à la direction des études et de la vie étudiante (DEVE), le guide des études et les MCCC propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements ; aucun changement ne peut intervenir après cette date. Des modifications restent possibles si prévues dans les MCCC (exemple : épreuve orale en remplacement de l'épreuve écrite).

2.3.2 Validation des parcours de formation

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée qui permet une acquisition – et vérification – progressive tout au long de la formation (arrêté licence), hors régime spécial d'études mentionné par l'article 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

1. Présentiel ou en ligne
2. Épreuves écrites ou orales
3. Remise de travaux ou de projets
4. Mise en situations ou d'observation en milieu professionnel

Contrôle continu et examen terminal

Plusieurs modalités de calcul de la note finale des éléments constitutifs (EC) ou unité d'enseignements (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études. Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l'année.

Anonymat

Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l'anonymat des copies, autant que faire se peut.

Capitalisation

Au sein d'un parcours de formation, les UEs sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. La note est conservée, même en cas de redoublement, et l'étudiant ne peut repasser l'épreuve. L'acquisition d'UEs entraîne l'acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

De même sont capitalisables les ECs des UEs, si la valeur en crédits est fixée.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

1. Les crédits obtenus dans le cas de validation d'année(s), délivrés dans l'établissement d'origine, lui sont définitivement acquis ;
2. Les crédits acquis dans le cas de validation d'UE ou d'EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l'autorité de la Présidente de jury (à la hauteur des crédits capitalisés).

Compensation

Les parcours de formation organisent l'acquisition des UEs et du diplôme de licence selon les principes de capitalisation et de compensation appliqués dans le cadre du système européen de crédits (cf. Table 2.1).

Dans le cadre du système européen de crédits, la compensation est organisée de la manière suivante : chaque UE est affectée d'un coefficient et d'une valeur en crédits ; l'échelle des valeurs en crédits est identique à celle des coefficients.

Les UEs sont affectées de coefficients qui peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 5.

Le diplôme s’obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation telles que décrites dans le tableau suivant. Un diplôme obtenu par l’une ou l’autre voie confère la totalité des crédits prévus pour le diplôme.

TABLE 2.1 – Règles de compensation

Compensation des EC au sein d’une UE	Les ECs (ressources ou SAé) sont validés par compensation au sein d’une UE dès lors que <i>la moyenne de l’UE est supérieure ou égale à 10/20</i> . Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des ECs affectés de leurs ECTS.
Compensation des UEs au sein d’une même compétence	Les UEs associées à une même compétence d’une même année sont validées par compensation dès lors que <i>la moyenne de la compétence de l’année est supérieure ou égale à 10/20</i> . Cette dernière est obtenue par la moyenne pondérée des unités d’enseignements affectées de leurs ECTS.
Compensation des compétences au sein de l’année	Les compétences peuvent être validées par compensation au sein d’une même année dès lors que <i>la moyenne de l’année (obtenue par la moyenne pondérée des compétences affectées de leurs ECTS) est supérieure ou égale à 10/20 et que la note obtenue pour chaque compétence est supérieure ou égale à 8/20</i> .

2.3.3 Progression

L’étudiant peut s’inscrire de droit dans l’année d’études suivante de son parcours dès lors qu’il a validé l’ensemble de l’année et des années précédentes.

Dans le cas où l’étudiant ne valide pas l’ensemble de l’année, il pourra, sous conditions, bénéficier du statut d’ajourné autorisé à composer (AJAC).

Points de jury

Si l’étudiant est ajourné à cause d’une seule UE ou compétence, avec une moyenne à cette UE ou compétence de minimum 8 – sans absence injustifiée (ABI) – le jury peut accorder des points afin de monter la moyenne à 10 à cette UE ou à la compétence et ainsi permettre la validation de l’année de L1.

Ajourné mais autorisé à composer

Un étudiant peut prétendre au statut d'AJAC :

1. s'il est ajourné sur seulement une compétence avec une moyenne générale supérieure à 10, et qu'elle n'est pas compensée selon les règles définies ci-dessus ;
2. sous réserve que la compétence ajournée soit supérieure à 7 ;
3. sous réserve que toutes les autres compétences soient supérieures à 10.

Le jury de L1 reste souverain sur l'obtention du statut d'AJAC.

Cas particulier

Des cas particuliers peuvent être discutés en jury : circonstances exceptionnelles traversées par l'étudiant (blessures sur un semestre ou l'année entière), points accordés à une UE dont la moyenne est très proche de 10 (ex : 9,98).

Redoublants et AJACs

Pour les étudiants doublants et AJACs qui doivent recomposer dans les ECs non validés (au sein d'une UE non validée), les notes obtenues dans cette 2ème année remplaceront celles de l'année précédente.

Deuxième chance

L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC soient organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

1. Cas général : Une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (session 2 ou rattrapage)
2. Cas particulier : L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, *notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études* (arrêté du 22/01/2014 mis à jour).

Il convient que les épreuves de rattrapage (session 2) soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale (session 1).

Les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

L'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

TABLE 2.2 – Résumé de la deuxième chance

	Semestre 1 et semestre 2		
Session 1	Épreuve passée		
	Oui	Non (ABI)	Non (ABJ)
2ème chance			
Épreuve de substitution (contraintes reconnues par le jury et régimes spéciaux)	Non	Non	Oui
Session 2	Oui	Oui	Oui

Préalable : la meilleure des notes obtenues en session 1 et seconde chance est conservée.

Bonus

Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des emplois apprentis professeurs, diplôme universitaire Engagement Étudiant, etc.) en plus du programme normal.

Le bonus s'applique dans une UE identifiée par la composante et se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits. Dans la formation STAPS, le bonus s'appliquera dans les UE 1.4 et 2.4 (Compétence 4).

Important :

1. Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné, le total des notes est divisé par le nombre de notes ;
2. Le bonus s'élève à un maximum de 0,6 par UE et par semestre ;
3. La note bonus n'est prise en compte que si elle est supérieure à la moyenne de l'UE.

2.4 Jurys et résultats

2.4.1 Jurys

Selon l'article 613-1 du code de l'éducation, « seuls peuvent participer aux jurys et être présents aux délibérations des enseignants-chercheurs, des enseignants, des chercheurs, ou, dans des conditions et selon des modalités par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements ou choisies en raison de leur compétence, sur proposition des personnes chargées de l'enseignement ».

Le Président de l'Université nomme le Président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le Président de jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique. Il est recommandé d'organiser un jury unique si une même formation est dispensée sur deux sites.

La Présidente de jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation des compétences à la délivrance du diplôme. Elle est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité de la Présidente de jury et signé par elle.

2.4.2 Résultats

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien individuel.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

La Présidente de jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE. Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la DEVE pour la fin de l'année universitaire (cf. Section 1.1).

Afin de respecter l'article 6 de la loi du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant. S'il s'agit de publier les résultats des examens (admis, non admis) sur l'environnement numérique de travail (ENT), les étudiants doivent être informés avant la publication et doivent être en mesure de s'y opposer, à moins que le résultat de l'étudiant ne soit visible que de l'étudiant lui-même.

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

2.4.3 Redoublement

Le redoublement peut être proposé, sous réserve que l'étudiant n'ait pas d'absence injustifiée et ait été présent aux examens de 2ème session.

2.5 Assiduité et incidents pendant les examens

2.5.1 Cadrage réglementaire

Textes de référence : arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'Université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : cours magistral (CM) et travaux dirigés (TD) ou TD, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment). Les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique. Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite. En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019). Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au conseil académique (CA).

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers

En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Étudiants non boursiers

Aucune condition d'assiduité.

2.5.2 Absence et certificat médical

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

Une absence de 10 jours de congés pour convenance personnelle (à raison de 2 jours consécutifs maximum) est autorisée, avec justification dans un délai de 48 heures avant ou après.

2.5.3 Incidents pendant les examens

Retards

Les étudiants doivent être présents *15 minutes dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve*. Les retards sont exceptionnels et doivent être justifiés. Ils sont soumis à l'appréciation de la Présidente de jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), la Présidente de jury ou le Vice-Président en charge de la formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

Absence justifiée ou non justifiée

Un étudiant sera déclaré en absence justifiée (ABJ) s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen ; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne, etc.).

Un étudiant sera déclaré en ABI si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

1. Évaluation initiale (session 1) :

- (a) Un étudiant ABI à une épreuve ou matière en 1ère session sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en 2ème session ;
- (b) Un étudiant ABJ à une épreuve ou matière en 1ère session devra repasser l'épreuve ou la matière en épreuve de substitution.

2. Évaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière,
 - (a) S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation ;
 - (b) S'il était déjà absent en session 1 :
 - i. ABJ : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis ;
 - ii. Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore ABI.

2.6 Délivrance des diplômes et mentions

2.6.1 Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

2.6.2 Obtention du diplôme final de Licence

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

2.6.3 Mentions de réussite

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale de la L3 dans le cadre de l'obtention de la licence.

1. Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20 ;
2. Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20 ;
3. Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20 ;
4. Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

2.7 Régime spécial d'étude

Textes de référence : Article 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018).

La CFVU du CA ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L 611-11 du code de l'éducation.

2.7.1 Sportif de haut niveau

Le SUAPS peut attester de ce statut de sportif de haut niveau (SHN) et diffusera la liste des étudiants SHNs largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions. Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN), sous la qualification de sportif à pratique intensivé (SPI).

Les étudiants souhaitant déclarer et faire valider un statut de SHN ou SPI, permettant quelques aménagements d'études (absence justifiée, rattrapage d'examen, cursus en plusieurs années, etc.), doivent remplir impérativement et exclusivement la demande en ligne, en cliquant ici, après avoir pris connaissance des informations et consignes. Aucun dossier papier et/ou incomplet ne sera accepté.

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi. Des épreuves de substitution peuvent être proposées par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

2.7.2 Handicap

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La commission consultative handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement. Le Bureau de la Vie Étudiante assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

2.7.3 Statut d'étudiant salarié

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle *d'au moins 10h par semaine en moyenne*.

L'étudiant doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur). Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements. Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal. Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

2.7.4 Étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulnres, entorses, hospitalisation, plâtre, etc.).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité. La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS), par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire. L'étudiant doit déposer le document, *dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation*, auprès du service scolarité de la formation concernée. L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

2.7.5 Autres situations particulières

Cf. Table 2.3 pour le détail des autres situations particulières.

2.8 Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

TABLE 2.3 – Description des autres situations particulières

Statut	Justificatifs
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Certificat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

Principe : application du régime salarié.

Chapitre 3

Règlement des activités physiques, sportives et artistiques

Article 1

Le présent règlement a pour but de préciser les droits et les devoirs des étudiants du STAPS de l'ULCO en ce qui concerne les TD relatifs à l'enseignement des activités physiques, sportives et artistiques (APSA).

Article 2

La présence aux TDs est obligatoire et contrôlée. La présence est vérifiée (appel à chaque séance) y compris pour les étudiants dispensés sauf en cas de force majeure validé par l'enseignant (étudiant hospitalisé, alité, dans l'incapacité de se déplacer, etc.).

Article 3

Les dispenses médicales tamponnées (ou autre motif officiel d'absence) doivent être présentées à l'enseignant avant d'être transmises au secrétariat pédagogique.

Article 4

Sans motif officiel les absences seront considérées comme injustifiées (cas particulier des étudiants salariés et SHN/SPI).

Article 5

Les enseignements de pratique des APSA ne font pas l'objet d'une deuxième session. Les notes obtenues en 1ère session seront reportées.

Article 6

Évaluation des étudiants blessés :

1. Lorsque la blessure de courte durée, prive l'étudiant de plusieurs séances du cycle de pratique sportive mais sans empêcher son évaluation (dispense partielle), il peut être noté normalement entre 0 et 20 points ;

2. Lorsqu'une blessure de longue durée prive l'étudiant de l'intégralité du cycle de pratique sportive et de la totalité des évaluations, l'étudiant se voit évaluer uniquement en théorie dans chaque APSA concernée (on reporte la note de théorie en sur la note pratique).

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure l'étudiant doit présenter un certificat médical de contre-indication et être présent aux enseignements de pratique (sauf cas exceptionnel, avec accord de l'enseignant responsable de l'activité). Dans le cas contraire, il se verra attribuer la note pratique de 0/20. L'enseignant peut demander aux étudiants dispensés de réaliser des travaux écrits ou autres tâches lors de ces séances. Tout étudiant absent, sans justificatif médical, se voit attribuer la note de 0/20.

Article 7

Dans les 2 cas, le jury d'examen de fin de semestre, souverain, se réserve la possibilité d'étudier les notes des sportifs blessés avec attention.

Chapitre 4

LANSAD ET CLES

4.1 Modalités de contrôle de connaissance et de compétence en LANSAD

Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2ème ou 3ème langues obligatoires ou en option obligatoire.

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (PO ; production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une note de pratique de la langue orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle (cf. Table 4.1).

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une note de pratique de la langue écrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidée au centre de ressources en langues (CRL), dans les lieux d'accueil dédiés, ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une note de travail en autoformation guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle (cf. Table 4.1).

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif langues pour spécialistes des autres disciplines (LANSAD ; outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO, etc.), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des 10 heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le niveau B1+ du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas où l'UE langues pour spécialistes des autres disciplines (LANSAD) est :

1. Non acquise en session 1 :
 - (a) Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
 - (b) Si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.
2. Non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :
 - (a) Les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées ; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

TABLE 4.1 – Déroulement des sessions 1 et 2 pour l'UE Anglais

	Session 1		Épreuve de substitution	Session 2	Notes
	CE	PE*			
Compétences écrites évaluées	CE	PE*	Épreuve de PLE	Épreuve de PLE	PLE (40%)
Compétences orales évaluées	PO	CO*	Épreuve de PLO	Épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	Délai supplémentaire	Délai supplémentaire	TAG (20%)

* Les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière sur chacun des sites universitaires. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

4.2 Bonus centre de langues (LV2 et LV3) et CLES

Les enseignements facultatifs suivis dans le cadre du Centre de Langues donnent lieu à des évaluations sur le même format que celles prévues dans les MCCC LANSAD de Licence (cf. Section 4.1), mais n'incluent au minimum que 5 heures de travail en autoformation guidée (TAG). Le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) n'est pas intégré dans les notes finales de L3-S6. La moyenne des 3 notes donne lieu à une note prise en compte dans le Bonus chaque semestre.

Au Centre de Langues, un étudiant ne peut pas s'inscrire dans un cours dont il maîtrise déjà parfaitement la langue enseignée (niveau C2 du CECRL). Si un étudiant a déjà validé un niveau dans une langue, il devra alors obligatoirement s'inscrire dans le niveau supérieur, s'il se réinscrit dans cette même langue, l'année suivante.

La réussite totale ou partielle au CLES (ou autre certification) dans une langue autre que la langue 1 donne lieu à l'attribution d'une note bonus selon

les tableaux de conversion des notes CLES en Licence pour le 2ème semestre de l'année d'études en cours.

De même toute certification en langue, en dehors des cas énoncés ci-dessus, pourra faire l'objet d'une demande de conversion en points bonus par la Commission LANSAD.

Chapitre 5

Organisation du département STAPS

Chaque année est divisée en 2 semestres. Chaque semestre est sanctionné par des examens de 1ère session, généralement en janvier et mai, puis de 2ème session en juin, avec éventuellement mise en place de dispositions pédagogiques particulières (tutorat).

Des dispositions particulières (dispense de présence à tout ou partie des TDs, modalités particulières d'examen) sont également mises en place pour les SHNs, SPIs et les étudiants salariés (effectuant 60h par mois ou 15h par semaine – sur présentation du contrat de travail), qui auront au préalable, justifiés de leur statut auprès de leur secrétariat pédagogique.

Les étudiants boursiers sont tenus d'assister à tous les enseignements (CM, TD, travaux pratiques [TP]) et examens.

La 2ème session d'examens est supprimée pour les stages, si celui-ci n'a pas été effectué ; ainsi que pour les pratiques sportives.

Toute blessure incapacitante doit être *justifiée par un avis médical*. Le jury d'examen examinera au cas par cas, les impossibilités liées à des blessures immobilisant l'étudiant.

La règle du supérieur s'applique pour certains éléments constitutifs, composés d'une note de contrôle continu (CC, contrôle continu) et d'une note de contrôle terminal (CT, contrôle terminal). Dans ce cas, le contrôle continu (CC) ne compte que s'il est favorable à l'étudiant et de la façon suivante :

1. Si la note de CC est supérieure à celle du contrôle terminal (CT), alors le CC compte pour 40% et le CT pour 60% ;
2. Si la note de CC est inférieure à celle de CT, ce dernier compte donc pour 100% de la note finale.

Le redoublement d'année oblige l'étudiant à représenter les examens des modules en absence injustifiée et non acquis. Les éléments constitutifs des modules

acquis l'année précédente ne sont pas à représenter, quelles que soient les notes déjà obtenues. Ces modules sont donc définitivement acquis.

Un étudiant à qui ne manque qu'une compétence, mais avec une moyenne générale à l'année supérieure à 10, peut s'inscrire de plein droit dans l'année d'études suivante (statut AJAC), sur le site qui lui est affecté, mais uniquement d'une année à l'autre (L1 à L2 ou L2 à L3, mais pas de L1 à L3).

5.1 Points de jury

Des points de jury peuvent être attribués. Il n'est pas fixé de note éliminatoire.

5.2 Examens

Calcul de la note de pratique d'une APSA (composée de deux épreuves obligatoires) :

1. S'il y a deux notes, on fait la moyenne des deux ;
2. S'il y a une ABJ et une note, on compte l'intégralité de la seule note obtenue.

5.3 Spécialité

La spécialité consiste en 50 heures TD : 24 heures de pratique, 10 heures de théorie et 16 heures de théorie d'ouverture.

Les 16 heures de théorie d'ouverture sont optionnelles et permettent, en cas de présence certifiée par l'équipe pédagogique des enseignements de spécialité, d'obtenir un bonus. Les étudiants doivent participer activement aux séances de théories d'autres spécialités que la leur (consultables sur l'emploi du temps) en s'assurant de la capacité d'accueil des enseignements et des salles de ces séances. Les étudiants sont autonomes dans la gestion de cette activité optionnelle et dans la réalisation d'une fiche de suivi permettant d'attester le nombre d'heures réalisées (date, horaires, activité et enseignant avec signature).

Chapitre 6

Emplois étudiant

Les emplois étudiants proposés pour l'année universitaire 2025– 2026 par l'Université du Littoral Côte d'Opale au titre du n°2007-1915 du 26 décembre 2007 concernent les activités suivantes :

1. Le tutorat d'accueil ;
2. Le tutorat d'accompagnement pédagogique ;
3. Le monitorat ;
4. Les services à l'étudiant et vie étudiante.

La liste des emplois est disponible sur le site de l'université, à ce lien. Vous pourrez y consulter les offres et vous connecter pour remplir le dossier de candidature en ligne. Les horaires de travail seront déterminés ultérieurement par le responsable de tuteur en adéquation des horaires et contraintes imposées par la formation suivie par l'étudiant.

6.1 Conditions requises

Un étudiant peut postuler à un emploi étudiant à condition d'être inscrit en formation initiale, à la préparation d'un diplôme délivré au nom de l'État ou à la préparation d'un concours de recrutement dans l'une des trois fonctions publiques. Les étudiants sont donc invités à s'inscrire dans les plus brefs, les contrats ne pouvant débiter avant l'inscription effective.

Les emplois étudiants sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche. Par exemple, un étudiant ne peut pas cumuler, sur une même période, un contrat emploi-étudiant et un contrat de vacataire.

Le nombre maximal d'heures autorisées par étudiant au cours d'une même année universitaire est de 180 heures pour l'accueil et le tutorat pédagogique et de 360 heures pour les autres contrats. En cas de cumul des deux catégories

de contrats, l'étudiant peut percevoir au maximum l'équivalent de 360 heures payées une fois le SMIC horaire.

6.2 Candidature

Un étudiant peut candidater à une ou plusieurs offres d'emploi (5 offres sélectionnées maximum par dossier complété). Les numéros d'annonces pour lesquelles l'étudiant fait acte de candidature devront être renseignés sur le dossier.

Attention : afin de faire acte de candidature à l'une des offres d'emploi, vous devez créer un compte puis vous connecter à l'application informatique.

Les dossiers recevables seront transmis aux référents des départements, aux composantes et services concernés pour sélection des candidats retenus. Les candidats recevront ultérieurement un courriel les informant de la suite réservée à leur candidature. Une fois saisi, le dossier devra immédiatement être imprimé et signé puis envoyé avec les pièces justificatives demandées à l'adresse suivante :

*Université du Littoral « Côte d'Opale »
Direction des Ressources Humaines, Bureau du personnel BIATOSS
1 place de l'YSER - BP 71022 - 59 375 Dunkerque Cedex 1*

La candidature ne sera effective qu'à compter de la réception du dossier complet à la Direction des Ressources Humaines.

En se connectant à l'application avec son identifiant et son mot de passe, l'étudiant pourra consulter le suivi de son dossier, télécharger les fiches de suivi correspondant aux emplois occupés et visualiser le calendrier de paie. Un mode opératoire de l'application est également à sa disposition : voir la procédure étudiant.

Le tutorat d'accompagnement consiste en des séances de soutien, en petits groupes, tout au long de l'année (à partir du 1er octobre). Les séances se font sur site. Elles sont animées par des étudiants plus expérimentés et plus avancés dans leur cursus universitaire. Il concerne principalement les étudiants de première année de licence (L1). Les heures de tutorat sont programmées sur le planning hebdomadaire. Les séances de tutorat se suivent sur la base du volontariat.

Chapitre 7

Stages

Le bureau des stages a pour mission essentielle la gestion des conventions de stage. Il récupère les conventions de stage, préalablement vérifiées et complétées par les étudiants, enseignants, secrétariats pédagogiques et vice-présidents délégués ainsi que les directeurs de centres de gestion universitaires. La convention doit être établie **AVANT** le début du stage, dans un délai suffisant, minimum 15 jours avant le début du stage, permettant le traitement de la convention par les parties concernées et en 4 (stages en France) ou 5 (stages à l'étranger) exemplaires originaux (seuls les originaux sont validés). La convention de stage doit *impérativement* être accompagnée de l'attestation de responsabilité civile (à fournir en début d'année).

Concernant l'éventuel problème de gratification pour les stages excédant 308 heures :

1. Il est à savoir que les avantages en nature donnés à l'étudiant ne peuvent se substituer au minimum légal de gratification ;
2. Désormais et depuis la loi du 28 juillet 2011-893, est prise en compte pour l'appréciation de l'obligation de gratification l'ensemble de la durée du ou des stage(s) effectué(s) par un même stagiaire au cours d'une même année universitaire. L'obligation de gratification agit de manière rétroactive depuis le 1er jour de la première période de stage.

Il est important de faire prendre conscience à l'organisme d'accueil qu'au-delà des 308 heures effectuées citée dans la convention, la gratification est obligatoire et que l'étudiant n'a plus le statut de stagiaire ULCO. Tout contrat liant ensuite l'étudiant à l'organisme d'accueil tient donc de l'engagement personnel et privé de chacun. L'ULCO ne peut en aucun cas être sollicitée par l'organisme d'accueil en dehors du cadre du stage.

Le stage de 1ère année est un stage principalement d'observation impliquant 1 à 2 interventions, obligatoire pour tous (hormis les étudiants AJAC ou doublants, ayant validé le module précédemment), à effectuer au 2ème semestre et à terminer avant les vacances de Pâques (délai de rigueur).

Chapitre 8

Service universitaire des activités physiques et sportives

Site du SUAPS : <https://suaps.univ-littoral.fr/>

Les plannings des activités sportives 2025/2026 est disponible directement sur le site du SUAPS : Boulogne, Calais, Dunkerque, et Longuenesse.

Les inscriptions débutent le lundi 08 septembre 2025, pour un démarrage des activités sportives à compter du 15 septembre 2025.

Les étudiants doivent impérativement se pré-inscrire sur le site à la rubrique *Inscriptions* et amener à l'enseignant responsable de l'activité, dès la première séance, les documents demandés dans le mail de confirmation d'inscription, ceci afin de la valider définitivement.

Attention, il est bien précisé que pour les étudiants désireux d'obtenir un bonus, *l'inscription devra obligatoirement être validée **AVANT** le 26 SEPTEMBRE pour le 1er semestre et **AVANT** le 16 JANVIER pour le 2ème semestre.* Pour rappel et pour exemple, un étudiant inscrit en formation à Boulogne peut tout à fait s'inscrire à une activité dispensée à Calais, Dunkerque ou Longuenesse. Seuls ces étudiants, validés sur le site avant ces dates et participant assidûment à l'activité, seront notés (s'ils ont choisi une activité délivrant un bonus).

Chapitre 9

Blocs de compétences et contenu de formation

Les connaissances dispensées pendant les cours permettent d'acquérir des compétences utiles à l'exercice des métiers. Vous pouvez consulter le site de la C3D STAPS, où vous retrouverez les fiches répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et les blocs de compétences. Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous avez la capacité de faire.

Le contenu de formation (connaissances, savoir-faire et savoir-être) de la Licence STAPS s'articule autour de six compétences :

1. Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives (C1) ;
2. Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives (C2) ;
3. Mener une démarche d'évaluation (C3) ;
4. Mener une démarche scientifique en STAPS (C4) ;
5. Conduire un projet de développement (C5) ;
6. Construire son projet professionnel (C6).

Ces éléments sont parlants pour les employeurs, qui, au-delà du diplôme, comprennent ce que vous avez la capacité de faire.

De la Licence 1 à la Licence 3, la formation suit une logique de progressivité en trois niveaux au sein de ces compétences. Il s'agit de concevoir de façon guidée des situations d'intervention en activités physiques et pratiques sportives (C1), de mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives afin d'organiser les activités (C2), de mener une démarche d'évaluation en tant qu'opérateur (C3), de recueillir des données afin de mener une démarche scientifique en STAPS (C4), de conduire un projet de développement en tant qu'opérateur (C5) et de construire son projet professionnel de manière exploratoire (C6).

A terme, vous devrez vérifier avec vos enseignants l'acquisition de ces compétences au regard du niveau visé. L'établissement d'un portfolio est à l'étude. La

maquette de la licence dans ce guide des études est complétée par la présentation du contenu de formation relevant de chaque compétence. Certaines évaluations permettent de vérifier l'acquisition de compétences issues de plusieurs cours.

Code Competence	Nom Competence	Composantes Essentielles (critères qualités)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
C1	Concevoir un projet d'intervention en activités physiques et pratiques sportives	En formalisant un projet d'intervention dans un cadre défini En définissant les objectifs pertinents au regard du contexte En respectant le cadre réglementaire, sécuritaire et éthique En élaborant les formes et modalités des activités physiques et pratiques sportives pour répondre aux objectifs définis En planifiant les interventions permettant d'atteindre les objectifs définis En tenant compte de fondements scientifiques	Des situations de façon guidée	Des séances de façon accompagnée	Une articulation de séances de façon autonome
C2	Mettre en œuvre une intervention par des activités physiques et pratiques sportives	En respectant le cadre réglementaire, sécuritaire et éthique En favorisant l'engagement des pratiquants au regard du projet d'intervention En régulant l'intervention pour optimiser les effets recherchés	Pour organiser	Pour animer	Pour différencier
C3	Mener une démarche d'évaluation	En utilisant des outils adaptés En tenant compte du contexte En définissant des objectifs et les critères de l'évaluation En exploitant les données permettant la formulation de recommandations	Opérateur	Analyste	Interprète
C4	Mener une démarche scientifique en STAPS	En présentant une production fondée scientifiquement En respectant un protocole de recherche En respectant les règles de communication scientifique	Recueillir des données	Produire une analyse	Présenter sa démarche argumentée
C5	Conduire un projet de développement	En identifiant le contexte En respectant les finalités du projet En opérationnalisant les différentes étapes du projet En valorisant le projet par la communication En respectant le cadre légal, sanitaire et financier	Opérateur	Responsable d'un axe de projet	Responsable de projet
C6	Construire son projet professionnel	En présentant un projet adapté à son contexte personnel En s'inscrivant dans une démarche de formation tout au long de la vie En développant son réseau En s'adaptant au contexte national et international En tenant compte des enjeux du numérique	Exploration	Orientation	Insertion

S3	C1 - C2	SAE Intervention	Concevoir et Mettre en oeuvre une intervention pour atteindre un objectif de santé	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et mettre en œuvre une intervention visant l'atteinte d'un objectif de santé, en s'appuyant sur leur spécialité sportive principale ainsi que sur la natation comme support complémentaire. L'approche combinera des savoirs en sciences de l'éducation pour structurer l'intervention, en sociologie pour comprendre les déterminants sociaux de la pratique physique, et en APSA pour adapter les contenus aux publics ciblés. Les étudiants devront planifier, animer, évaluer et analyser de façon réflexive leur action. Le projet visera à développer des compétences professionnelles concrètes dans l'animation en santé par l'activité physique.	Science de l'éducation	O.Dieu	✓	15	77	2ECTS	8ECTS	
				Sociologie	L. Nadaud	✓	15	2ECTS				
				APSA Spécialité	-		25	2ECTS				
				APSA support : natation			22	2ECTS				
	C3	SAE Exercice Littoral	Evaluer la dépense énergétique à l'exercice et les profils alimentaires	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à évaluer la dépense énergétique lors d'une activité physique en milieu littoral, en l'occurrence le Longe Côte. Ils utiliseront des outils de mesure comme le VO2 Master (pas dans l'eau) pour estimer la consommation d'oxygène et les dépenses caloriques associées. Ils analyseront aussi les profils alimentaires pour établir des bilans cohérents entre apports et dépenses énergétiques. La méthodologie scientifique, l'observation de terrain et l'analyse critique seront au cœur de la démarche. L'objectif est de les rendre capables de relier pratique physique, dépense énergétique et nutrition adaptée (basique).	Physiologie appliquée	P.Morel	✓	15	46	2ECTS	6ECTS	
				Méthodoc			3	1ECTS				
				Apport/Dépense Energétique	R.Hurdiel		10	1ECTS				
				APSA littorale : Longe Côte	S. Hallynck		18	2ECTS				
	C4	SAE Sport Science for health	Mener une démarche scientifique de réadaptation/réathlétisation dans le cas d'une limitation anatomique	Dans cette situation, les étudiants apprendront à mener une démarche scientifique de réadaptation ou réathlétisation face à une limitation anatomique, en utilisant l'escalade comme APSA support. Ils mobiliseront leurs connaissances en anatomie, en analyse du mouvement et en méthodologie de mesure (plateformes de force, observation vidéo). L'objectif est de concevoir un programme de réadaptation fonctionnelle adapté, basé sur une évaluation précise des limitations et des capacités restantes. La dimension sécurité, la gestion des contraintes mécaniques et la progressivité de l'effort seront centrales. Le projet devra être argumenté de manière scientifique et appliquée.	Anatomie	E. Tarkowski	✓	15	70	2ECTS	8ECTS	
				Analyse du mouvement	A. Boyadjian	✓	15	2ECTS				
				Methodologie de la mesure (TP A. Boyadjian, plateformes de force?)	A. Boyadjian		12	1ECTS				
				Manutention	G. Feriau		10	1ECTS				
	C5	SAE Exercice écologique et éthique	Conduire un projet de développement écologique et citoyen en APA	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à conduire un projet de développement écologique et citoyen en APA, avec le vélo comme support principal. Ils seront formés à intégrer des préoccupations environnementales (réduction de l'empreinte carbone, gestion écoresponsable du matériel) et citoyennes (inclusion, solidarité) dans leurs actions. L'approche mobilisera aussi les notions d'éco-anxiété et d'Expression Ecrite et Orale (EEO) pour valoriser des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement. Le projet devra combiner analyse de terrain, mise en œuvre concrète et réflexion éthique sur l'impact des activités physiques.	EEO	M. Ceugniz		8	59,5	1ECTS	6ECTS	
				Éco-anxiété	S. Guérin	✓	4,5	1ECTS				
				TEDS		Hors maquette	25	2ECTS				
				APSA support : Vélo	M. Plard		22	2ECTS				
	C6	SAE L'enseignant APA	Professionalisation centrée sur l'environnement de travail (STAGE; BIP ERASMUS)	Dans cette SAE, les étudiants se professionnaliseront en se confrontant à un environnement de travail réel, notamment à travers leur stage ou une mobilité internationale (BIP Erasmus). Ils apprendront à développer des compétences transversales indispensables à l'enseignant en APA : communication en anglais, maîtrise des outils numériques pour formaliser leurs travaux, et compréhension historique du contexte social et politique du handicap. Cette approche intégrée vise à renforcer leur posture professionnelle, leur adaptabilité et leur capacité à intervenir avec rigueur et éthique dans des milieux variés.	Anglais	S. Target		25	54	3ECTS	7ECTS	
				Informatique (MEF du rapport)	J.Clergue		6	1ECTS				
				Histoire	L. Munoz	✓	15	2ECTS				
				Socio-histoire du handicap et des institutions	L. Munoz		8	1ECTS				
								TOTAL	306,5	306,5	35ECTS	35ECTS

S4	C1 – C2	SAE Wellness and Society	Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'intervention en prévention primaire pour la santé physique et mentale	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et mettre en oeuvre un projet d'intervention en prévention primaire pour promouvoir la santé physique et mentale. L'approche intégrera l'éducation au bien-être, la psychologie, les fonctions exécutives et les réponses affectives à l'activité physique, avec le yoga doux et le cross-training comme supports principaux, en complément de leur spécialité sportive. Ils devront construire un programme adapté au public ciblé, en articulant approche corporelle, mentale et émotionnelle. L'objectif est de former des intervenants capables de penser globalement la santé et d'agir efficacement en prévention.	Éducation à la santé et au bien être	A. Porrovecchio		12	95	2ECTS	11ECTS
					Psychologie générale	S. Guérin	✓	10		2ECTS	
					Fonctionnement exécutif	S. Guérin		4		1ECTS	
					Réponses affectives à l'AP	L. Fessler		4			
					APSA support : yoga doux	J. Toussaint		18		2ECTS	
					APSA Spécialité			25		2ECTS	
		APSA support : cross training	O. Dumez		22	2ECTS					
	C3 - C4	SAE Sport Science for health	Mener une démarche scientifique realtive à la physiologie de l'exercice et Evaluer la condition physique	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à mener une démarche scientifique centrée sur la physiologie de l'exercice et l'évaluation de la condition physique. Ils mobiliseront leurs connaissances en physiologie appliquée, en méthodologie de la recherche et en techniques de mesure en santé (pression artérielle, de morphologie, tests de terrain et de laboratoire comme ceux dans l'ACSM). L'athlétisme servira de support pratique pour réaliser des évaluations physiques complètes et analyser les déterminants de la performance et de la santé. L'objectif est de former des étudiants capables de concevoir, mettre en oeuvre et analyser un protocole d'évaluation scientifique rigoureux. (basique)	Physiologie	H. Devanne	✓	15	49	2ECTS	5ECTS
					Methodologie de la recherche, mesures de santé (TA, TT/TH) et test ACSM. (H. Devanne)	H. Devanne		12		1ECTS	
					APSA support : Athlétisme	A. Boyadjian		22		2ECTS	
	C5	SAE "La piste aux étoiles"	Conduire un projet en lien avec le handicap mental	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et conduire un projet en lien avec le handicap mental, en mobilisant le cirque comme support d'activité physique adaptée. Ils s'appuieront sur des connaissances autour du handicap cognitif et psychique pour proposer des interventions sécurisées, adaptées et valorisantes pour les participants. Le cirque sera utilisé comme outil de développement moteur, social et émotionnel. L'objectif est d'encourager l'expression de soi, la confiance et l'inclusion à travers des activités artistiques et ludiques adaptées aux capacités de chacun. Création d'un spectacle	Handicap cognitif	O.Dumez/ M. Lapotre		4	32	1ECTS	3ECTS
					Handicap psychique	O.Dumez/ M. Lapotre		4			
					APSA support : Cirque	O.Dumez/ M. Lapotre		24		2ECTS	
	C6- C4	SAE L'enseignant APA	SAE de Professionalisation centrée sur l'adaptation des activités physiques (STAGE; BIP ERASMUS?)	Dans cette SAE, les étudiants se professionnaliseront en apprenant à adapter les activités physiques aux caractéristiques de diverses populations, à travers leur stage ou un BIP Erasmus éventuel. Ils développeront leurs compétences en anglais professionnel, en informatique et en statistiques descriptives pour analyser les publics. Ils travailleront également sur leur Projet Personnel et Professionnel (PPP) et approfondiront leur compréhension des différentes phases de vie pour mieux adapter leurs interventions. L'objectif est de former des intervenants capables d'agir avec méthode, pertinence et responsabilité dans le champ de l'APA.	Anglais	S. Target	✓	25	50	3ECTS	6ECTS
					Informatique et statistiques descriptive de la population	P. Morel		6		1ECTS	
					PPP (CEL)	R. Hurdie/ H. Devanne		7		1ECTS	
Phases de vie : - Bénéfice de l'activité physique chez l'adulte vieillissant (6h TD, S. Guérin)					S. Guérin		12	1ECTS			
TOTAL								226	226	25ECTS	25ECTS

S5	C6	SAE Open mind	Contextualisation historique, institutionnelle et pratique des APA	Dans cette SAE, les étudiants apprendront à contextualiser historiquement, institutionnellement et pratiquement les Activités Physiques Adaptées (APA). Ils mobiliseront des savoirs en histoire du sport et du handicap, découvriront les différents environnements institutionnels des APA, et expérimenteront des pratiques adaptées à travers une initiation multi-sport lors du stage d'intégration. Cette approche vise à leur donner une vision globale et critique du développement des APA dans la société. L'objectif est d'ancrer leur future action professionnelle dans une compréhension solide des contextes passés et actuels.	Histoire	L. Munoz	8	56	1ECTS	5ECTS
					Environnements institutionnels	F. Lemée	8		1ECTS	
					APSA support : découverte multi-sport adaptés (stage intégration)	R.Hurdiel	40		3ECTS	
	C1 – C4	SAE Sport Science for health	Mener une démarche scientifique en psychologie	Dans cette SAE « Sport Science for Health », les étudiants mènent une démarche scientifique en psychologie appliquée à l'activité physique. Ils apprennent à construire un protocole expérimental rigoureux. Ils explorent la motivation et la régulation émotionnelle, en lien avec des expériences (mise en situation) en ultraendurance. L'APSA support permet une mise en pratique des concepts. L'objectif est de lier théorie et terrain pour mieux comprendre les déterminants psychologiques de l'effort long.	Méthode expérimentale en psychologie	S. Guérin	5	43	1ECTS	5ECTS
					Régulation émotionnelle	L. Gehenne	10		1ECTS	
					Motivation CM	S. Guérin	4		1ECTS	
					Motivation TD	S. Guérin	4			
					APSA support : ultraendurance	R.Hurdiel	20		2ECTS	
	C1 – C4	SAE Chronic disease	Mener une démarche scientifique en SV	Dans la SAE « Chronic Disease », les étudiants mènent une démarche scientifique en sciences du vivant appliquée aux maladies chroniques. Ils abordent les bases du fonctionnement cardio-respiratoire, les troubles métaboliques et les troubles du sommeil. Des mesures physiologiques de terrain leur permettent d'expérimenter directement les concepts. Un module en anglais complète la formation pour la communication scientifique internationale. L'objectif est de comprendre et évaluer les enjeux physiologiques liés aux pathologies chroniques.	Deficiences cardio-respiratoires	G. Feriau	16	69	2ECTS	8ECTS
					Mesures physiologiques	H.Devanne	8		1ECTS	
					Troubles métaboliques	M. Ceugniz	10		1ECTS	
					Troubles du Sommeil	R.Hurdiel	10		1ECTS	
					Anglais	S. Target	25		3ECTS	
	C1 – C2	SAE Senior health initiative	Concevoir et mettre en oeuvre des interventions en lien avec les phases de vie de la population	Dans la SAE « Senior Health Initiative », les étudiants conçoivent et mettent en oeuvre des interventions adaptées aux différentes phases de la vie. Ils approfondissent leurs connaissances en neurologie, vieillissement, handicap sensoriel et oncologie. Des séances pratiques permettent d'expérimenter des outils spécifiques. Une découverte de la Voile Santé dans le port de Dunkerque vient enrichir l'approche. L'objectif est d'articuler théorie, pratique et innovation au service de la santé des seniors.	Neurologie	P. Morel	12	54	2ECTS	8ECTS
					Séances Pratique Neuro	H.Devanne	8		1ECTS	
Pratique handi sensoriel						6	1ECTS			
Vieillessement postural					A. Boyadjian	8	1ECTS			
Pratique Vieillessement					M. Wascat	6	1ECTS			
Oncologie						8	1ECTS			
Découverte Voile Santé					R.Hurdiel	6	1ECTS			
C2 C3 C4	SAE L'enseignant APA	Mémoire de recherche	Dans la SAE « L'Enseignant APA », les étudiants réalisent un mémoire de recherche autour des interventions en Activité Physique Adaptée. Ils se forment à la revue de littérature avec la méthode PICO, aux méthodes de mesure en SHS et à l'analyse statistique. Ils explorent aussi le rôle de l'IA et des technologies embarquées dans la santé et le bien-être. Une immersion en milieu spécifique (STAGE) complète leur professionnalisation. L'objectif est de développer une démarche scientifique appliquée et critique.	Recherche (revue de littérature methode PICO)	A. Boyadjian	38	46	9ECTS	9ECTS	
				Methode de mesure en SHS	A. Porrovecchio					
				Informatique et statistiques	P.Morel					
				Santé et IA	J.Clergue	8				
				Intervention en mileu spécifique (FPP)	G.Duchateau					
TOTAL							268	268	35ECTS	35ECTS

S6	C1 – C2	SAE Wellness and Society	Concevoir et mettre en oeuvre un projet d'Art Thérapie	Dans la SAE « Wellness and Society », les étudiants conçoivent et mettent en œuvre un projet d'art-thérapie en lien avec la santé et le bien-être. Ils explorent la vulnérabilité psycho-sociale, la dynamique de groupe et la sociologie de la santé. Ils découvrent les interventions musicales en APA et le profilage neuropsychologique. L'APSA support art-thérapie permet d'appliquer ces approches créatives. L'objectif est de développer des projets intégrant dimensions artistique, cognitive et sociale.	Vulnérabilité psycho-sociale	A. Porrovecchio	12	50	2ECTS	8ECTS		
					Dynamique de groupe	A. Porrovecchio	10		2ECTS			
					Sociologie de la santé	A. Porrovecchio	8		1ECTS			
					Interventions musicales en APA	L. Fessler	6		1ECTS			
					Profilage neuropsychologique	V.D'hallery Blet	4		1ECTS			
					APSA support : Art thérapie	A. Porrovecchio	10		1ECTS			
					C3 – C4	SAE Sport Science for health	Participer à un projet scientifique SV/SHS en lien avec les activités des labos STAPS (option à l'étranger)		Dans la SAE « Sport Science for Health » (projet international), les étudiants participent à un projet scientifique en sciences du vivant ou sciences humaines et sociales, en lien avec les activités des laboratoires STAPS. Plusieurs options de projets sont proposées, y compris des opportunités à l'étranger. La restitution des travaux se fait à l'oral et à l'écrit en anglais. L'objectif est de vivre une expérience scientifique complète dans un contexte académique "internationalisant".		Semaine labo	
	Anglais	S. Target	25	3ECTS								
	C5	SAE Exercice écologique et éthique	Développer un projet insolite eco responsable et éthique	Dans la SAE « Exercice écologique et éthique », les étudiants développent un projet insolite, éco-responsable et respectueux des principes éthiques. Ils sont incités à prendre des risques créatifs et à sortir des cadres habituels. Ils sont initiés aux bases de la comptabilité pour assurer la viabilité de leur projet. Des conférences permettent de réfléchir au sens et à l'impact de leurs actions. Cinq séminaires d'avancement jalonnent la progression, sur le modèle ENS.	Premiers pas comptabilité		10	23	1ECTS	4ECTS		
					Donner du sens à son projet	Conférences	10		1ECTS			
					5 séminaires Projet Insolite	R.Hurdiel	3		2ECTS			
	C4 – C6	SAE L'enseignant APA	Mémoire de recherche	Dans la SAE « L'Enseignant APA », les étudiants réalisent un mémoire de recherche tout en apprenant à critiquer rigoureusement leurs méthodes et mesures. Ils se forment aux statistiques inférentielles et mènent une immersion professionnelle (FPP). En parallèle, ils construisent un projet de valorisation scientifique aboutissant à la « Journée des APA », un colloque professionnel de clôture d'année. L'objectif est de développer une posture de chercheur réflexif et d'acteur professionnel engagé.	Recherche	R.Hurdiel	40	75	9ECTS	9ECTS		
	C6		Mener un projet de valorisation	Savoir Critiquer ses mesures et sa méthode	A. Porrovecchio	10	25					
								TOTAL	193	193	25ECTS	25ECTS

Licence 2 APAS

Nom SAé

Espace Littoral

Compétences Visées

C3

Responsable de la SAé

Rémy Hurdiel

Dans cette SAE, les étudiants apprendront à évaluer la dépense énergétique lors d'une activité physique en milieu littoral, en l'occurrence le Longe Côte. Ils utiliseront des outils de mesure comme le VO2 Master (pas dans l'eau) pour estimer la consommation d'oxygène et les dépenses caloriques associées. Ils analyseront aussi les profils alimentaires pour établir des bilans cohérents entre apports et dépenses énergétiques. La méthodologie scientifique, l'observation de terrain et l'analyse critique seront au cœur de la démarche. L'objectif est de les rendre capables de relier pratique physique, dépense énergétique et nutrition adaptée (basique).

Livrable Attendu

Mode Evaluation

Nb de crédits 6 ects

Durée 46h

Enseignement	Contenus	Calendrier				
		Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin
Physiologie appliquée (P. Morel)						
Cours 1	Rappels sur le métabolisme énergétique	x				
Cours 2	La digestion	x				
Cours 3	Besoins énergétiques	x				
Cours 4	Nutrition	x				
Cours 5	Hydratation					
Méthodoc						
Cours 1	Insérez les thèmes ici					
Cours 2	Insérez les thèmes ici					
Cours 3	Insérez les thèmes ici					
Cours 4	Insérez les thèmes ici					
Relation Apport/Dépense Énergétique (Vo2 Master) R. Hurdiel (10h)						
Cours 1	Methodes d'évaluations de la DE	x				
Cours 2	Mesure de la VO2 Max (VO2 Master)	x				
Cours 3	Mesure de la VO2 Max (VO2 Master)	x				
Cours 4	Determiner la DE sur la base de la fraction de VO2 Max à l'exercice	x				
Cours 5	Stratégies nutritionnelles relatives à l'intensité de l'exercice	x				
APSA littorale : Longe Côte (S. Hallynck ou S. Lemaire) (18h)						
Cours 1	Aspects sécurité	x				
Cours 2	Impact de l'immersion sur les intensités d'exercice	x				

Cours 3	Impact de l'immersion sur les intensités d'exercice	x				
Cours 4	Calibrer l'intensité de l'exercice pour un groupe de pratiquants	x				
Cours 5	Calibrer l'intensité de l'exercice pour un groupe de pratiquants	x				
Cours 6	Adapatation de la pratique en fonction des limitations	x				

Licence 2 APAS

Nom SAé		Intervention		Compétences Visées		C1 C2		
Responsable de la SAé		Olivier DIEU						
<p>Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et mettre en œuvre une intervention visant l'atteinte d'un objectif de santé, en s'appuyant sur leur spécialité sportive principale ainsi que sur la natation comme support complémentaire. L'approche combinera des savoirs en sciences de l'éducation pour structurer l'intervention, en sociologie pour comprendre les déterminants sociaux de la pratique physique, et en APSA pour adapter les contenus aux publics ciblés. Les étudiants devront planifier, animer, évaluer et analyser de façon réflexive leur action. Le projet visera à développer des compétences professionnelles concrètes dans l'animation en santé par l'activité physique.</p>								
Livrable Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	8 ects	Durée	77h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Fevrier	Mars - Avril	Mai Juin
Science de l'éducation (O. Dieu)								
Cours 1		Insérez les thèmes ici		x				
Cours 2		Insérez les thèmes ici						
Cours 3		Insérez les thèmes ici						
Cours 4		Insérez les thèmes ici						
Sociologie (L. Nadaud)								
Cours 1		Introduction générale -Sociologie des publics -Sociologie de la culture		x				
Cours 2		Les pratiques sportives des Français		x				
Cours 3		Sociologie des sports aquatiques et nautiques		x				
Cours 4		Sociologie des sports collectifs		x				
Cours 5		Sociologie des sports de combats et arts martiaux			x			
Cours 6		Sociologie de la course à pied			x			
Cours 7		Sociologie des sports de pleine nature et de plein air			x			
APSA Spécialité								
Cours 1		Insérez les thèmes ici						
Cours 2		Insérez les thèmes ici						
Cours 3		Insérez les thèmes ici						
Cours 4		Insérez les thèmes ici						
APSA support : natation (C. Dehand)								

Cours 1	Insérez les thèmes ici				
Cours 2	Insérez les thèmes ici				
Cours 3	Insérez les thèmes ici				
Cours 4	Insérez les thèmes ici				

Licence 2 APAS

Nom SAé		Sport Science for Health (Niveau 2)		Compétences Visées		C4		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]						
<p>Au semestre 1, les étudiants apprendront à mener une démarche scientifique de réadaptation ou réathlétisation face à une limitation anatomique, en utilisant l'escalade comme APSA support. Ils mobiliseront leurs connaissances en anatomie, en analyse du mouvement et en méthodologie de mesure (plateformes de force, observation vidéo). L'objectif est de concevoir un programme de réadaptation fonctionnelle adapté, basé sur une évaluation précise des limitations et des capacités restantes. La dimension sécurité, la gestion des contraintes mécaniques et la progressivité de l'effort seront centrales. Le projet devra être argumenté de manière scientifique et appliquée.</p> <p>Au semestre 2, les étudiants apprendront à mener une démarche scientifique centrée sur la physiologie de l'exercice et l'évaluation de la condition physique. Ils mobiliseront leurs connaissances en physiologie appliquée, en méthodologie de la recherche et en techniques de mesure en santé (pression artérielle, de morphologie, tests de terrain et de laboratoire comme ceux dans l'ACSM). L'athlétisme servira de support pratique pour réaliser des évaluations physiques complètes et analyser les déterminants de la performance et de la santé. L'objectif est de former des étudiants capables de concevoir, mettre en œuvre et analyser un protocole d'évaluation scientifique rigoureux. (basique)</p>								
LivrabLe Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	13 ects	Durée	120h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin
UE1	Anatomie (E. Tarkowski)							
UE1	Cours 1	Insérez les thèmes ici		x				
UE1	Cours 2	Insérez les thèmes ici						
UE1	Cours 3	Insérez les thèmes ici						
UE1	Cours 4	Insérez les thèmes ici						
UE1	Analyse du mouvement (A. Boyadjian)							
UE1	Cours 1	Modeles du contrôle moteur						
UE1	Cours 2	Approche cognitive du mouvement Programmation motrice						
UE1	Cours 3	Approche écologique Perception directe Loi de contrôle						
UE1	Cours 4	Apprentissage moteur						
UE1	Methodologie de la mesure (TD A. Boyadjian)							
UE1	Cours 1	Equilibre postural						
UE1	Cours 2	Controle de la locomotion (Marche)						
UE1	Manutention (G. Feriau)							
UE1	Cours 1	Définition et pour quelles pathologies		x				
UE1	Cours 2	Les modes et le principe d'économie d'énergie, mise en pratique		x				

Licence 2 APAS

Nom SAé		Exercice écologique et éthique (Niveau 2)		Compétences Visées		C1 C2				
Responsable de la SAé		[Nom du chef]								
		<p>Dans cette SAE, les étudiants apprendront à conduire un projet de développement écologique et citoyen en APA, avec le vélo comme support principal. Ils seront formés à intégrer des préoccupations environnementales (réduction de l'empreinte carbone, gestion écoresponsable du matériel) et citoyennes (inclusion, solidarité) dans leurs actions. L'approche mobilisera aussi les notions d'éco-anxiété et d'Expression Ecrite et Orale (EEO) pour valoriser des pratiques respectueuses de la santé et de l'environnement. Le projet devra combiner analyse de terrain, mise en œuvre concrète et réflexion éthique sur l'impact des activités physiques.</p>								
Livvable Attendu		Mode Evaluation								
Nb de crédits	6 ects	Durée	60h							
Enseignement		Contenus				Calendrier				
						Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Fevrier	Mars - Avril	Maï Juin
TEDS										
Cours 1		Insérez les thèmes ici				x				
Cours 2		Insérez les thèmes ici								
Cours 3		Insérez les thèmes ici								
Cours 4		Insérez les thèmes ici								
Éco-anxiété (M. Plard)										
Cours 1 (CM)		Éco-anxiété, santé mentale et activités physiques et sportives					x			
EEO (R. Hurdiel) (8h)										
Cours 1		Savoir se présenter								
Cours 2		Présenter son projet de façon académique								
Cours 3		Vulgariser son projet								
Cours 4		Restituer son projet								
APSA support : vélo (M. Plard)										
Cours 1		Comprendre le vélo et son usage								
Cours 2		Effets/Bienfaits de la pratique du vélo sur les pratiquant.e.s								
Cours 3		Pratique du vélo : apprentissage et points de vigilance								
Cours 4		Sortir à vélo / Voyager à vélo : préparation, organisation, gestion de l'effort								

Licence 2 APAS

Nom SAé

L'enseignant APA (Niveau 2)

Compétences Visées

C4 C6

Responsable de la SAé

[Nom du chef]

Au semestre 1, les étudiants se professionnaliseront en se confrontant à un environnement de travail réel, notamment à travers leur stage ou une mobilité internationale (BIP Erasmus). Ils apprendront à développer des compétences transversales indispensables à l'enseignement en APA : communication en anglais, maîtrise des outils numériques pour formaliser leurs travaux, et compréhension historique du contexte social et politique du handicap. Cette approche intégrée vise à renforcer leur posture professionnelle, leur adaptabilité et leur capacité à intervenir avec rigueur et éthique dans des milieux variés.

Au semestre 2, les étudiants se professionnaliseront en apprenant à adapter les activités physiques aux caractéristiques de diverses populations, à travers leur stage ou un BIP Erasmus éventuel. Ils développeront leurs compétences en anglais professionnel, en informatique et en statistiques descriptives pour analyser les publics. Ils travailleront également sur leur Projet Personnel et Professionnel (PPP) et approfondiront leur compréhension des différentes phases de vie pour mieux adapter leurs interventions. L'objectif est de former des intervenants capables d'agir avec méthode, pertinence et responsabilité dans le champ de l'APA.

Livrable Attendu

Mode Evaluation

Nb de crédits 13 ects

Durée 104h

Enseignement

Contenus

Calendrier

Septembre-Octobre

Novembre-Décembre

Janvier Février

Mars - Avril

Mai Juin

Anglais

Cours 1

Insérez les thèmes ici

x

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

Informatique (MEF du rapport)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

Histoire (L. Munoz)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

Socio-histoire du handicap et des institutions (L. Munoz)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3	Insérez les thèmes ici					
Cours 4	Insérez les thèmes ici					
Anglais						
Cours 1	Insérez les thèmes ici					
Cours 2	Insérez les thèmes ici					
Cours 3	Insérez les thèmes ici					
Cours 4	Insérez les thèmes ici					
Informatique et statistiques descriptive de la population (P. Morel)						
Cours 1	Nature et type de variables en statistiques					
Cours 2	Statistiques descriptives : indicateurs et représentations graphiques					
Cours 3	Insérez les thèmes ici					
Cours 4	Insérez les thèmes ici					
PPP (CEL)						
Cours 1	Insérez les thèmes ici					
Cours 2	Insérez les thèmes ici					
Cours 3	Insérez les thèmes ici					
Cours 4	Insérez les thèmes ici					
Phases de vie (S. Guérin et XXX)						
Cours 1 (TD)	Veillessement cognitif normal et pathologique					x
Cours 2 (TD)	Les bénéfices de l'APA chez l'adulte vieillissant					x
Cours 3 (TD)	Construire une séance d'APA adaptée aux enjeux cognitifs du vieillissement					x
Cours 4	Insérez les thèmes ici					

Licence 2 APAS

Nom SAé		Wellness and Society		Compétences Visées		C1 C2		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]						
<p>Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et mettre en œuvre un projet d'intervention en prévention primaire pour promouvoir la santé physique et mentale. L'approche intégrera l'éducation au bien-être, la psychologie, les fonctions exécutives et les réponses affectives à l'activité physique, avec le yoga doux et le cross-training comme supports principaux, en complément de leur spécialité sportive. Ils devront construire un programme adapté au public ciblé, en articulant approche corporelle, mentale et émotionnelle. L'objectif est de former des intervenants capables de penser globalement la santé et d'agir efficacement en prévention.</p>								
Livraison Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	11 ecst	Durée	95h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin
Éducation à la santé et au bien être (R. Hurdziel et A. Porrovecchio)								
Cours 1	Connaître les recommandations pour être en bonne santé			x				
Cours 2	Savoir où trouver les recommandations de santé			x				
Cours 3	Construire la santé et le bien être : éducation, promotion, prévention			X				
Cours 4	Approche relationnelle (écoute active, communication non violente etc.)			X				
Psychologie générale (S. Guérin)								
Cours 1 (CM)	Rappels, introduction générale et l'approche scientifique en psychologie					x		
Cours 2 (CM)	La cognition : l'intelligence et les fonctions exécutives					x		
Cours 3 (CM)	Fonctionnement exécutif et activité physique, un cercle vertueux					x		
Cours 4 (CM)	Les émotions : modélisation, affect vs. émotion, corrélats cérébraux					x		
Cours 5 (CM)	Réponses affectives et activité physique : les clés de l'adhésion à long terme					x		
Fonctionnement exécutif (S. Guérin)								
Cours 1 (TD)	Comprendre les fonctions exécutives à partir de l'expérimentation de tâches cognitives					x		
Cours 2 (TD)	Concevoir une intervention en APA pour stimuler les fonctions exécutives					x		
Réponses affectives à l'AP (L. Fessler)								
Cours 1 (TD)	Mesurer les réponses affectives pendant l'activité physique						x	
Cours 2 (TD)	Adapter l'intervention en fonction des réponses affectives mesurées						x	
APSA support : yoga (J.Toussaint)								
Cours 1	Insérez les thèmes ici							
Cours 2	Insérez les thèmes ici							
Cours 3	Insérez les thèmes ici							

Cours 4	Insérez les thèmes ici						
APSA Spécialité							
Cours 1	Insérez les thèmes ici						
Cours 2	Insérez les thèmes ici						
Cours 3	Insérez les thèmes ici						
Cours 4	Insérez les thèmes ici						
APSA support : cross training (O. Dumez)							
Cours 1	Insérez les thèmes ici						
Cours 2	Insérez les thèmes ici						
Cours 3	Insérez les thèmes ici						
Cours 4	Insérez les thèmes ici						

Licence 2 APAS

Nom SAé

La piste aux étoiles

Compétences Visées

C5

Responsable de la SAé

[Nom du chef]

Dans cette SAE, les étudiants apprendront à concevoir et conduire un projet en lien avec le handicap mental, en mobilisant le cirque comme support d'activité physique adaptée. Ils s'appuieront sur des connaissances autour du handicap cognitif et psychique pour proposer des interventions sécurisées, adaptées et valorisantes pour les participants. Le cirque sera utilisé comme outil de développement moteur, social et émotionnel. L'objectif est d'encourager l'expression de soi, la confiance et l'inclusion à travers des activités artistiques et ludiques adaptées aux capacités de chacun. Création d'un spectacle.

Livrable Attendu

Mode Evaluation

Nb de crédits 3 ects

Durée 32h

Enseignement

Contenus

Calendrier

Septembre-Octobre

Novembre-Décembre

Janvier Février

Mars - Avril

Mai Juin

Handicap cognitif (A voir)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

x

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

Handicap psychique (A voir)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

APSA support : cirque (Dumez/Lapotre)

Cours 1

Insérez les thèmes ici

Cours 2

Insérez les thèmes ici

Cours 3

Insérez les thèmes ici

Cours 4

Insérez les thèmes ici

Licence 3 APAS

Nom SAé

Open Mind

Compétences Visées

C6

Dans cette SAE, les étudiants apprendront à contextualiser historiquement, institutionnellement et pratiquement les Activités Physiques Adaptées (APA). Ils mobiliseront des savoirs en histoire du sport et du handicap, découvriront les différents environnements institutionnels des APA, et expérimenteront des pratiques adaptées à travers une initiation multi-sport lors du stage d'intégration. Cette approche vise à leur donner une vision globale et critique du développement des APA dans la société. L'objectif est d'ancrer leur future action professionnelle dans une compréhension solide des contextes passés et actuels.

Livrable Attendu

Mode Evaluation

Nb de crédits 5 ects

Durée 46h

Enseignement	Contenus	Calendrier				
		Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin
Histoire des modes de prise en charge (L.Munoz)						
Cours 1	Représentations historiques du handicap et de la santé	x				
Cours 2	De la charité à la médicalisation					
Cours 3	XIXe siècle : naissance de l'hygiénisme et de la réadaptation					
Cours 5	XXe siècle : guerres, progrès médicaux et transformation des regards					
Cours 6	De l'institution à l'inclusion (1945 – 1980)					
Cours 7	Vers une approche biopsychosociale du handicap et de la santé (1980 – aujourd'hui)					
Environnement institutionnel						
Cours 1	Fondements et grandes évolutions des politiques publiques du handicap et de la santé					
Cours 2	L'environnement institutionnel : acteurs, rôles et compétences					
Cours 3	Modes de prise en charge et dispositifs d'accompagnement					
Cours 4	Dynamiques actuelles, coordination en santé et perspectives					
APSA Multi pratiques (STAGE, R.Hurdie)						
Stage Activités Physiques Adaptées de Pleine Nature (3 jours)		x				
Introduction Mesurer sa santé		x				
Introduction Ultraendurance		x				
Introduction Projet Insolite		x				

Licence 3 APAS

Nom SAÉ **Sport Science for health (Niveau 3)**

Compétences Visées **C1 C4**

Responsable de la SAÉ **Sérolène Guérin**

Dans cette SAE « Sport Science for Health », les étudiants mènent une démarche scientifique en psychologie appliquée à l'activité physique. Ils apprennent à construire un protocole expérimental rigoureux. Ils explorent la motivation et la régulation émotionnelle, en lien avec des expériences (mise en situation) en ultraendurance. L'APSA support permet une mise en pratique des concepts. L'objectif est de lier théorie et terrain pour mieux comprendre les déterminants psychologiques de l'effort long.

Livrable Attendu **Mode Evaluation**

Nb de crédits **5** ects **Durée** **43h**

Enseignement

Contenus

Calendrier

Septembre-Octobre

Novembre-Décembre

Janvier Février

Mars - Avril

Mai Juin

Méthode expérimentale en psychologie (S. Guérin)

Cours 1 (CM) La démarche expérimentale et introduction aux outils de mesure

x

Cours 2 (TD) Construction d'un protocole expérimental

x

Régulation émotionnelle (S. Guérin)

Cours 1 (CM) Comprendre le traitement émotionnel : mécanismes et stratégies de régulation

x

Cours 2 (CM) Dynamiques et spécificités émotionnelles des publics accompagnés en APA

x

Cours 3 (TD) Identifier et analyser les stratégies de régulation émotionnelle

x

Cours 4 (TD) Accompagner la régulation émotionnelle en APA

x

Motivation (S. Guérin)

Cours 1 (CM) La motivation : éléments de définition et grandes théories

x

Cours 2 (CM) (Re)mobiliser la motivation : les freins et les soutiens à la motivation

x

Cours 3 (TD) Analyser la motivation en contexte APA : comprendre les théories pour guider l'intervention

x

Cours 4 (TD) Construire un environnement motivationnel favorable en APA : leviers d'action pour l'intervenant

x

APSA support : ultraendurance (R. Hurdziel)

Cours 1 Savoir se préparer pour une pratique Outdoor de longue durée

x

Cours 2 IRON STAPS (2km de Longe Côte; 70 km de Vélo; 15km de Marche nordique)

x

Cours 3 Retour d'expérience intégrant les éléments motivationnels, sociaux et émotionnels

x

Cours 4 Situation de prise en charge des participants peu motivés

x

Licence 3 APAS

Nom SAé		SAE Chronic disease		Compétences Visées		C1 C4		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]						
<p>Dans la SAE « Chronic Disease », les étudiants mènent une démarche scientifique en sciences du vivant appliquée aux maladies chroniques. Ils abordent les bases du fonctionnement cardio-respiratoire, les troubles métaboliques et les troubles du sommeil. Des mesures physiologiques de terrain leur permettent d'expérimenter directement les concepts. Un module en anglais complète la formation pour la communication scientifique internationale. L'objectif est de comprendre et évaluer les enjeux physiologiques liés aux pathologies chroniques.</p>								
Livrable Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	8 ects	Durée	69h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Fevrier	Mars - Avril	Mai Juin
UE1	Def cardio respi (G. Feriau)							
UE1	Cours 1	Les pathologies respiratoires		x				
UE1	Cours 2	Les pathologies cardiaques		x				
UE1	Cours 3	Les différentes phases de réadaptation (HC,HJ, TVréadaptation), les facteurs de risques			x			
UE1	Cours 4	Définir des objectifs spécifiques selon les pathologies et construire une séance adaptée selon des cas concrets			x			
UE1	Mesures physiologiques de terrain (H.Devanne)							
UE1	Cours 1	Insérez les thèmes ici						
UE1	Cours 2	Insérez les thèmes ici						
UE1	Cours 3	Insérez les thèmes ici						
UE1	Cours 4	Insérez les thèmes ici						
UE1	Troubles métaboliques (M. Ceugniez)							
UE1	Cours 1	Bioénergétique et physiologie endocrinienne		x				
UE1	Cours 2	Physiopathologie du diabète : définitions et detection		x				
UE1	Cours 3	Physiopathologie du diabète : complications aiguës et chroniques			x			
UE1	Cours 4	Physiopathologie du diabète : traitements			x			
UE1	Troubles du Sommeil (R. Hurdie)							
UE1	Cours 1	La Régulation du sommeil (modele de Borbély)			x			
UE1	Cours 2	Les pathologies du sommeil			x			
UE1	Cours 3	Les effets du manque de sommeil			x			
UE1	Cours 4	Les outils de Mesures			x			
	Cours 5	Soigner les troubles du sommeil par les APS			x			

UE1	Anglais									
UE1	Cours 1	Insérez les thèmes ici								
UE1	Cours 2	Insérez les thèmes ici								
UE1	Cours 3	Insérez les thèmes ici								
UE1	Cours 4	Insérez les thèmes ici								

Licence 3 APAS

Nom SAé		SAE Senior health initiative		Compétences Visées		C1 C2		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]						
<p>Dans la SAE « Senior Health Initiative », les étudiants conçoivent et mettent en œuvre des interventions adaptées aux différentes phases de la vie. Ils approfondissent leurs connaissances en neurologie, vieillissement, handicap sensoriel et oncologie. Des séances pratiques permettent d'expérimenter des outils spécifiques. Une découverte de la Voile Santé dans le port de Dunkerque vient enrichir l'approche. L'objectif est d'articuler théorie, pratique et innovation au service de la santé des seniors.</p>								
Livrable Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	8 ects	Durée	54h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Fevrier	Mars - Avril	Mai Juin
Neurologie (P. Morel)								
Cours 1		Le système nerveux : anatomie, biologie et méthodes d'étude		x				
Cours 2		Le système sensoriel		x				
Cours 3		Le système moteur		x				
Séances Pratique Neuro (H. Devanne)								
Cours 1		Insérez les thèmes ici						
Cours 2		Insérez les thèmes ici						
Cours 3		Insérez les thèmes ici						
Cours 4		Insérez les thèmes ici						
Pratique handicap sensoriel								
Cours 1		Les basiques des déficiences sensorielles						
Cours 2		Séance Pratique 1						
Cours 3		Séance Pratique 2						
Vieillessement postural (A. Boyadjian)								
Cours 1		Contrôle Postural de la personne agée						
Cours 2		Processus vicariant dans le contrôle postural						
Cours 3		Ajustement Postural Anticipé						
Cours 4		Tâche Supra Posturale (Ex. Test Get Up and Go)						
Pratique Vieillessement (M. Wascat)								
Cours 1		Insérez les thèmes ici		x				
Cours 2		Insérez les thèmes ici						
Cours 3		Insérez les thèmes ici						

Cours 4	Insérez les thèmes ici				
---------	------------------------	--	--	--	--

Licence 3 APAS

Nom SAé		Wellness and Society (2)		Compétences Visées		C1 C2		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]						
Dans la SAE « Wellness and Society », les étudiants conçoivent et mettent en œuvre un projet d'art-thérapie en lien avec la santé et le bien-être. Ils explorent la vulnérabilité psycho-sociale, la dynamique de groupe et la sociologie de la santé. Ils découvrent les interventions musicales en APA et le profilage neuropsychologique. L'APSA support art-thérapie permet d'appliquer ces approches créatives. L'objectif est de développer des projets intégrant dimensions artistique, cognitive et sociale.								
LivrabLe Attendu		Mode Evaluation						
Nb de crédits	8 ects	Durée	50h					
Enseignement		Contenus		Calendrier				
				Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin
Vulnérabilité psycho-sociale (A. Porrovecchio)								
Cours 1		Concepts et typologies de vulnérabilité				x		
Cours 2		Catégorisations sociales				x		
Cours 3		Stigmatisation				x		
Cours 4		Mises en situation				x		
Dynamique de groupe (A. Porrovecchio)								
Cours 1		Introduction à la psychologie sociale				x		
Cours 2		Le groupe, le groupe en APA				x		
Cours 3		Introduction à la communication interpersonnelle				x		
Cours 4		Mises en situation				x		
Sociologie de la santé (A. Porrovecchio)								
Cours 1		Le concept de santé en sociologie		x				
Cours 2		Santé, maladie, société		x				
Cours 3		Une approche écologique		x				
Cours 4		Mises en situation		x				
Interventions musicales en APA (L. Fessler)								
Cours 1 (TD)		Les effets de la musique pour faciliter l'effort physique					x	
Cours 2 (TD)		Construction d'une playlist pour accompagner l'effort physique					x	
Cours 3 (TD)		Évaluation de la playlist					x	
Profilage neuropsychologique (S. Guérin)								
Cours 1 (TD)		Initiation aux tests neuropsychologiques			x			
Cours 2 (TD)		La tolérance à l'effort à travers le prisme neuropsychologique			x			

APSA support : art thérapie (A. Porrovecchio)					
Cours 1	Introduction à l'Art Thérapie			X	X
Cours 2	Atelier APA-Art Thérapie 1 - Jeux			X	X
Cours 3	Atelier APA-Art Thérapie 2 - Danse			X	X
Cours 4	Atelier APA-Art Thérapie 3 - Théâtre			X	X

Licence 3 APAS

Nom SAé	SAE Sport Science for health (4)		Compétences Visées	C3 C4				
Responsable de la SAé	[Nom du chef]							
Dans la SAE « Sport Science for Health » (projet international), les étudiants participent à un projet scientifique en sciences du vivant ou sciences humaines et sociales, en lien avec les activités des laboratoires STAPS. Plusieurs options de projets sont proposées, y compris des opportunités à l'étranger. La restitution des travaux se fait à l'oral et à l'écrit en anglais. L'objectif est de vivre une expérience scientifique complète dans un contexte académique "internationalisant".								
Livable Attendu	Mode Evaluation							
Nb de crédits	4	ects	Durée	45h				
Enseignement	Contenus		Calendrier					
			Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Février	Mars - Avril	Mai Juin	
Semaine labo								
Cours 1	Measuring brain activity during movement production: The fNIRS neuroimaging technique (S. Guérin)		x					
Cours 2	Insérez les thèmes ici							
Cours 3	Insérez les thèmes ici							
Cours 4	Insérez les thèmes ici							
Restitution Orale et Ecrite en Anglais								
Cours 1 à 12	Cours du laboratoire de langues (Lansad)		x	x	x	x	x	

Licence 3 APAS

Nom SAé		SAE Exercice écologique et éthique (2)			Compétences Visées		C5		
Responsable de la SAé		[Nom du chef]							
Dans la SAE « Exercice écologique et éthique », les étudiants développent un projet insolite, éco-responsable et respectueux des principes éthiques. Ils sont incités à prendre des risques créatifs et à sortir des cadres habituels. Ils sont initiés aux bases de la comptabilité pour assurer la viabilité de leur projet. Des conférences permettent de réfléchir au sens et à l'impact de leurs actions. Cinq séminaires d'avancement jalonnent la progression.									
Livrabale Attendu		Mode Evaluation							
Nb de crédits	4 ects	Durée	23h						
Enseignement		Contenus			Calendrier				
					Septembre-Octobre	Novembre-Décembre	Janvier Fevrier	Mars - Avril	Mai Juin
Premiers pas comptabilité (A voir)									
Cours 1	Insérez les thèmes ici			x					
Cours 2	Insérez les thèmes ici								
Cours 3	Insérez les thèmes ici								
Cours 4	Insérez les thèmes ici								
S'inspirer des autres (Projets insolites)									
Cours 1	Conférence 1				x				
Cours 2	Conférence 2					x			
Cours 3	Conférence 3						x		
Cours 4	Conférence 4							x	
Projets Insolites									
Cours 1	Poser les base d'un projet insolite			x					
Cours 2	En quoi mon experience pourrait avoir du sens pour moi				x				
Cours 3	En quoi mon experience pourrait avoir du sens pour les autres					x			
Cours 4	Valorisation financière de mon projet						x		
Cours 5	Raconter et mettre en valeur mon projet							x	

Licence 3 APAS

Nom SAé		L'enseignant APA (Niveau 4)		Compétences Visées		C3 C4	
Responsable de la SAé		[Nom du chef]					
<p>Dans la SAE « L'Enseignant APA », les étudiants réalisent un mémoire de recherche tout en apprenant à critiquer rigoureusement leurs méthodes et mesures. Ils se forment aux statistiques inférentielles et mènent une immersion professionnelle (FPP). En parallèle, ils construisent un projet de valorisation scientifique aboutissant à la « Journée des APA », un colloque professionnel de clôture d'année. L'objectif est de développer une posture de chercheur réflexif et d'acteur professionnel engagé.</p>							
Livable Attendu		Mode Evaluation					
Nb de crédits	9 ects	Durée	65h				
Enseignement		Contenus		Calendrier			
				Septembre-Octobre	Novembre-December	Janvier Fevrier	Mars - Avril
							Mai Juin
Recherche (A. Porrovecchio+ R. Hurdie)							
Cours 1		Savoir lire la littérature scientifique		x			
Cours 2		S'en inspirer pour devenir expert de son domaine					
Cours 3		Analyse et réflexivité (SHS)					x
Cours 4		Analyse, réflexivité, synthèse (SHS)					x
Cours 5		Répondre à sa question de recherche grâce a une méthode adaptée					x
Cours 5		Préparer une présentation de ses travaux à l'oral selon des standards scientifiques					x
Statistiques inférentielles (P. Morel)							
Cours 1		Insérez les thèmes ici					
Cours 2		Insérez les thèmes ici					
Cours 3		Insérez les thèmes ici					
Cours 4		Insérez les thèmes ici					
FPP (G. Duchateau)							
Cours 1		Mise en stage et suivi du stage. Ce cours a pour objectif d'aider les étudiants à établir des liens entre les enseignements APAS et le stage ainsi que la rédaction du mémoire. L'étudiant devra faire émerger une problématique de recherche et une hypothèse .		x	x	x	x
Cours 2		Connaissance des publics et de l'institution concernées. Construction des séances et de cycles APAS en fonction des pathologies des patients.			x	x	x
Cours 3		Utilisation des outils de mesure adaptés, production et présentation de résultats (outils statistiques)					x
Journée des APA (colloque professionnel, cloture de l'année) (TOUS)							
Cours 1		Il s'agit d'une journée qui valorise nos étudiants auprès des partenaires et qui permet de réseauter pour stages/alternances/ emplois etc..					x

Maquette L3 APAS 25/26				
Semestre 5				
	Intervenants	Mode d'évaluation Session 1	Mode d'évaluation Chance 2	Mode d'évaluation Session 2
UE 1 Contexte historique & institutionnel				
Histoire	L. Munoz	devoir sur table 1h		
Environnements institutionnels	F. Lemée	devoir sur table 1h		
Découverte multi-sports adaptés (stage)		Présence + Quizz	devoir sur table 30min	devoir sur table 30min
UE2 Démarche scientifique en Psychologie				
Méthode expérimentale en psychologie	L. Gehenne	CC (rendu d'une vidéo)	Rendu d'une vidéo	Rendu d'une vidéo
Régulation émotionnelle	L. Gehenne	CC (rendu d'une vidéo)	Rendu d'une vidéo	Rendu d'une vidéo
Motivation	S. Guérin	Devoir sur table 1h + CC (rendu d'une vidéo)	Devoir sur table 1h + rendu d'une vidéo	Devoir sur table 1h + rendu d'une vidéo
Ultraendurance	R. Hurdiel	CC (rendu d'une vidéo)	Rendu d'une vidéo	Rendu d'une vidéo
UE3 Démarche scientifique en Sciences de la vie				
Déficiences cardio respiratoires	G. Fériaud	devoir sur table 1h30	devoir sur table 1h	devoir sur table 1h
Mesures physiologiques de terrain	H. Devanne	Compte-rendu fin de séance		
Troubles métaboliques	H. Devanne (CM) / M. Ceugniet (TD)	TD : devoir 1h30 / CM : ?		
Troubles du sommeil	R. Hurdiel	devoir sur table 1h	devoir sur table 1h	devoir sur table 1h
Anglais	S. Target	CC + devoir terminal 1h30		
UE4 Concevoir / mettre en oeuvre des interventions avec les séniors				
Neurologie	P. Morel	devoir sur table 1h30		
Pratique neurologique	H. Devanne	Compte-rendu		
Pratique handi sensorielle	?			
Viellissement postural	A. Boyadjian	devoir sur table 1h30		
Pratique vieillissement	M. Wascot	CC		
Oncologie	JB Aisenfarb ?			
Découverte Voile Santé	R. Hurdiel	Présence + Quizz	devoir sur table 30min	devoir sur table 30min
UE5 L'enseignant APA				
Recherche : revue de littérature	A. Boyadjian			
Méthode de mesure en SHS	A. Porrovecchio	Pré-mémoire à remettre début janvier		
Informatique et Statistiques	P. Morel	Evaluation de la partie statistiques du mémoire		
Santé et IA	J. Clergue	TD noté dernière séance par groupe : préparation + présentation orale		
Intervention en milieu spécifique	G. Duchateau	Pré-mémoire à remettre début janvier	Présentation synthétique du memoire	
Semestre 6				
	Intervenants	Mode d'évaluation		
UE1 Concevoir / mettre en oeuvre des séances d'Art thérapie				
Vulnérabilité psycho-sociale	A. Porrovecchio	Devoir sur table 1h		
Dynamique de groupe	A. Porrovecchio	restitution en salle de sport		
Sociologie de la santé	A. Porrovecchio	devoir sur table 1h		
Interventions musicales en APAS	L. Fessler	CC (présentation orale)	Présentation orale	Présentation orale
Profilage neuropsychologique	V. Dallery-Blet	dossier		
Art thérapie	S. Vanachter	devoir sur table dernière séance 1h30 + CC pratique		
UE2 Participer à un projet scientifique				
Projet scientifique SV/SHS en lien avec les activités de labo STAPS		Présence	Devoir sur table 4h	Devoir sur table 4h
Anglais	S. Target	CC + CLES + Devoir terminal 1 h30		
UE3 Projet insolite Eco responsable et éthique				
Initiation à la comptabilité	P. Le Maguer	CC à chaque séance		
Donner du sens à son projet				
Séminaires avancement "projet insolite"	R. Hurdiel	projet / présentation fin d'année	projet / présentation visio	projet / présentation visio
UE4 L'enseignant APA				
Recherche appliquée au stage	R. Hurdiel	Mémoire + Oral	Mémoire + Oral	Mémoire + Oral

Savoir critiquer ses mesures et sa méthode	A. Boyadjian (5) / A. Porrovecchio (5)			
Statistiques inférentielles	P. Morel	Evaluation de la partie statistiques du mémoire		
Intervention en milieu spécifique	G. Duchateau	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance	Mémoire et soutenance orale
Valorisation : Journée des APA (colloque professionnel)		Présence	Devoir sur table 4h	Devoir sur table 4h

Université du Littoral Côte d'Opale
1 place de l'Ysser - BP 71022
59375 Dunkerque Cedex

Sur un modèle de Henry Costedoat, inspiré par un modèle de Frederic Mazaleyrat

